

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 58 [i.e. 59-61] (1988-1990)

Heft: 5: Colloque 1988 de la Commission sociale de l'ADIJ : l'adoption d'enfants étrangers par des couples suisses

Artikel: Le rôle du travailleur social dans l'adoption

Autor: Waber, Jean-Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824335>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

plupart du temps, je n'apprends que très peu de choses à propos de la majorité des adoptions et des filiations qui sont heureuses ou dont les problèmes peuvent être résolus.

Je voudrais souhaiter aux bons parents adoptifs, qui constituent la majorité, mais que je connais moins, une vie pleine de sens au sein de leur famille et je conclurai par une citation de Jules Renard que tous les parents devraient retenir : « *Le père et la mère doivent tout à l'enfant. L'enfant ne leur doit rien.* »

V. R.

BIBLIOGRAPHIE

Cyril Hegnauer :

– « *Droit suisse de la filiation et de la famille* », adaptation française par Bernard Schneider, édition Stämpfli S.A. Berne, 1984.

– « *Recueil de modèles concernant le droit de filiation et de l'adoption* », édité par la Conférence nationale suisse de l'action sociale ; édition Réalités sociales, Lausanne, 1986.

Le rôle du travailleur social dans l'adoption

Par Jean-Pierre Waber, psychologue à l'Office cantonal d'orientation en matière d'éducation, Tavannes



Il y a quelques années, un peu par hasard, j'avais à « expertiser » un jeune couple stérile, désireux d'adopter un enfant. Elle était jardinière d'enfants, lui physicien brillant ; ils formaient un joli couple, épanoui et très engagé sur le plan religieux. Ma réaction fut quasi-instantanée : s'il existait un couple qui puisse avoir « droit » à un enfant adopté, ce serait celui-ci. En partant de cette intime conviction, j'étais très à l'aise pour mener mon entretien, cherchant simplement à rendre ces jeunes gens plus conscients des écueils auxquels ils seraient confrontés en fonction de leur vécu personnel et familial.

Il apparaissait ainsi assez clairement que l'épouse était quelque peu dominante dans le couple et que son mari avait du mal à se défaire de ses loyautés familiales non résolues.

Au cours de ce long entretien nous avons ainsi parlé de tout, sauf de la chose la plus

évidente, la plus importante : leur stérilité et ses répercussions sur la vie conjugale. Marié depuis plus de quinze ans, ayant cinq enfants dont trois adoptés, j'avais passé des années à faire une psychanalyse personnelle et, néanmoins, je n'ai pas osé aborder cette question.

Lorsqu'on voit à quel point l'adoption, ce geste d'apparence si anodine, si banale et si répandue tout autour du monde, déclenche des passions « pour » ou « contre », des recherches, des comités d'experts ; lorsqu'on se rend compte combien elle est ancrée dans les mythes des héros, à commencer par Moïse, Œdipe, Jésus-Christ, alors il faut bien constater, à l'évidence, que ce geste, si louable soit-il, mobilise une puissance fantasmagique extraordinaire qui ne laisse personne indifférent.

Revenons-en à notre histoire : il aurait été possible, comme c'est fréquemment le



Publications

***Comment vous informer?
Faites comme moi,
lisez les publications
de la SBS.
Elles sont d'actualité,
objectives et
de plus, gratuites!***



**Société de
Banque Suisse**

Une idée d'avance

Delémont et Porrentruy

Bons hôtels et restaurants jurassiens

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis



Restaurant de la Poste – Glovelier

☎ 066 56 72 21 Famille Marc Mahon-Jeanguenat

Grande salle pour sociétés, banquets et noces –
Salles à manger accueillantes – Rendez-vous des sportifs
– Centre de conférences



Hôtel-Restaurant de la Gare

2725 Le Noirmont

Fermé du lundi
au mardi
jusqu'à 18 heures

G. & A. Wenger – Tél. 039 53 11 10
Spécialités selon saison et arrivages
Menu du jour – Chambres tranquilles

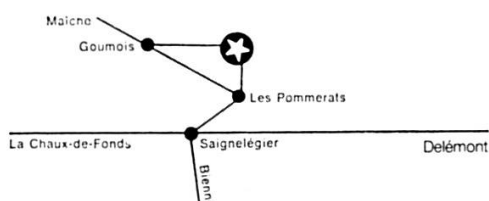
COUFAIVRE

HÔTEL-RESTAURANT DE LA CROIX-BLANCHE

Spécialités jurassiennes
Lard – Saucisse – Terrine maison
Chambres confortables

Marianne et
Marc Beuchat

Fermé le mardi **066 56 72 77**



AUBERGE DU MOULIN-JEANNOTTAT

Truites aux fines herbes
Pain de ménage cuit au four à bois
Dortoirs pour groupes: 42 places

Famille P. Dubail-Girard
Tél. 039 51 13 15

MONTANA

RESTAURANT «LE BELVÉDÈRE»

Cuisine régionale

12 sur 20 au Gault et Millau 1986.

Laurent
Degoumois
027 41 17 63

SAIGNELÉGIER

HÔTELS DE LA GARE ET DU PARC

Cuisine du marché
Spécialités selon saison et arrivage
Chambres tranquilles et tout confort
Salle pour sociétés et banquets

Famille
Michel Jolidon-
Geering
039 51 11 21/22

cas, que madame revendique son « droit à l'enfant ». En l'occurrence, elle ne l'a pas fait et c'est moi qui avais le sentiment d'évidence de son bon droit.

Le « droit » à l'enfant

Ainsi, que ce soit exprimé sous forme rationalisée et déguisée : « *Nous voulons donner une famille à un pauvre enfant abandonné* » ou de façon plus crue : « *Je veux un enfant à tout prix* », c'est toujours de la même chose qu'il s'agit. Un homme et une femme transgressent la stérilité réelle ou imaginaire de leur couple et se posent à l'égal de leurs parents procréateurs. Ceci ne va pas sans une bonne dose de culpabilité, car l'enfant d'antan, en se constituant parent par choix délibéré, affronte l'image paternelle ou maternelle et la « caste » de son privilège fantasmatique d'être seul parent, seul procréateur.

Voilà pourquoi il est important, avec un couple stérile, de parler de son « parcours du combattant » gynécologique, comme il est important de demander les raisons de leur décision à des parents ayant déjà des enfants et qui ont décidé de ne plus concevoir. Car il est essentiel que les parents puissent mettre en parole, face à un tiers, leur désir d'enfant et qu'ils puissent ainsi donner sens à cet acte, si marquant dans leur histoire, en découvrant les enjeux de leur engagement.

Le rôle du tiers

C'est seulement face à un autre, extérieur à leur histoire familiale, un autre qui est « question » pour eux par son écoute et qui les « met en question », qu'ils peuvent se rendre compte du rôle éventuellement biaisé qu'ils vont faire jouer à cet enfant qu'ils ne connaissent pas encore.

Ainsi, il se peut que l'enfant adopté soit destiné à déposséder les grands-parents de leur image toute puissante et de leur pouvoir, donc à servir d'arme dans une histoire de rivalité entre parents et grands-

parents. Il se peut aussi qu'il soit destiné à reconstituer narcissiquement un père ou une mère entré(e) en dépression parce qu'il ou elle ne peut pas faire d'enfant. Il est possible aussi qu'un père ou une mère aient une estime de soi tellement déficitaire qu'ils ressentent le besoin d'un enfant « différent », qui les rende « meilleur père » ou bien, enfin, « bonne mère ».

Le danger de ces rôles biaisés (on pourrait en ajouter d'autres) est que l'enfant soit poussé dans une perpétuelle dépendance ou dette de reconnaissance à l'égard de ses parents, qui l'empêche de grandir, d'aller son chemin, en les dépossédant à son tour de leur privilège et de leur puissance imaginaire de parents « comblés ».

Un point très intéressant à remarquer, dans cet ordre d'idées, est le rôle attribué par les parents adoptants aux « tiers », travailleurs sociaux, tuteurs et intermédiaires. Très souvent pris dans leurs sentiments conflictuels entre désir d'enfant et agressivité ou craintes réactionnelles, ils cherchent un personnage puissant qui par son prestige légitime « autorise » l'adoption. Comme il n'y a pas de filiation biologique qui puisse servir de butée aux fantasmes, ceux-ci sont libres de se déplacer et de se fixer n'importe où. Ainsi l'intermédiaire, presque toujours une femme, est souvent ressentie comme une puissante et entièrement bonne « donneuse d'enfants », sorte de mère originaire au ventre inépuisable et à la force surhumaine.

L'assistant social est parfois investi d'un pouvoir semblable puisqu'il est « l'autorisateur ». S'il s'agit d'une femme, elle court le risque d'hériter de la mauvaise partie de cette image maternelle primaire citée à l'instant et d'être gratifiée d'une haine ou d'une peur démesurée. S'il s'agit d'un homme, la tentation est grande qu'il entre dans le rôle d'un père entièrement bon, « donneur d'enfant », « procréateur chaste » mais combien valorisé qui se

trouve dans la quasi-impossibilité de parler de sexualité avec le couple pour ne pas risquer de le faire exploser, comme cela a été illustré par mon exemple du début.

Le conflit œdipien

N'oublions pas que l'adoption réactive toujours le conflit œdipien et que les questions délicates que nous pouvons éviter, nous les travailleurs sociaux, l'enfant s'y trouvera inévitablement confronté, car il doit absolument trouver sa place face au couple parental sexué et les dangers de se faire piéger dans le triangle œdipien sont multiples.

Voilà pourquoi il m'apparaît important que les entretiens préalables à une adoption soient non seulement agréables et utiles pour les parents adoptifs, mais que le travailleur social profite de sa position de tiers afin d'amener le couple à faire une place à l'enfant, une place qui permette à celui-ci de se développer et d'aller son chemin selon son propre désir.

Un tel travail ne demande pas seulement un encadrement positif et une relation de confiance avec la famille, mais également la capacité d'assumer une certaine dose de contradiction en soi et dans la relation.

La sexualité

Le point nodal de l'adoption, c'est la sexualité, malgré ou justement à cause du fait qu'il n'y a pas de procréation. Comme tous les parents, les parents adoptifs vont cacher leur sexualité à l'enfant ; comme tous les enfants celui-ci va délibérément feindre d'ignorer ce fait, afin de maintenir sa croyance en des « parents différents », qui ont fait leur(s) enfant(s) d'une façon plus noble que les autres. La différence pour l'enfant adopté est que ce fantasme rencontre dans la situation d'adoption une certaine réalité de « sainte famille » avec ses « Joseph, Marie et le Divin enfant ».

Ce n'est pas pour rien que les familles adoptives se défendent bec et ongles pour

prétendre que leur expérience est entièrement positive, et pas pour rien non plus que le « commun peuple » y trouve l'origine de nombreux maux ou un danger pour les autres enfants. A cet égard il est heureux que la multiplication des techniques de procréation artificielle banalise quelque peu l'expérience de l'adoption comme l'une des possibilités parmi d'autres d'avoir un enfant.

Quoi qu'il en soit, bien malin celui qui – de l'extérieur – pourrait prédire le succès ou l'échec d'une adoption car, comme toute croissance, elle contient en germe à la fois le bon et le mauvais. Et bien prétentieux celui qui se permettrait de juger, sans être impliqué personnellement, de la signification d'une telle aventure.

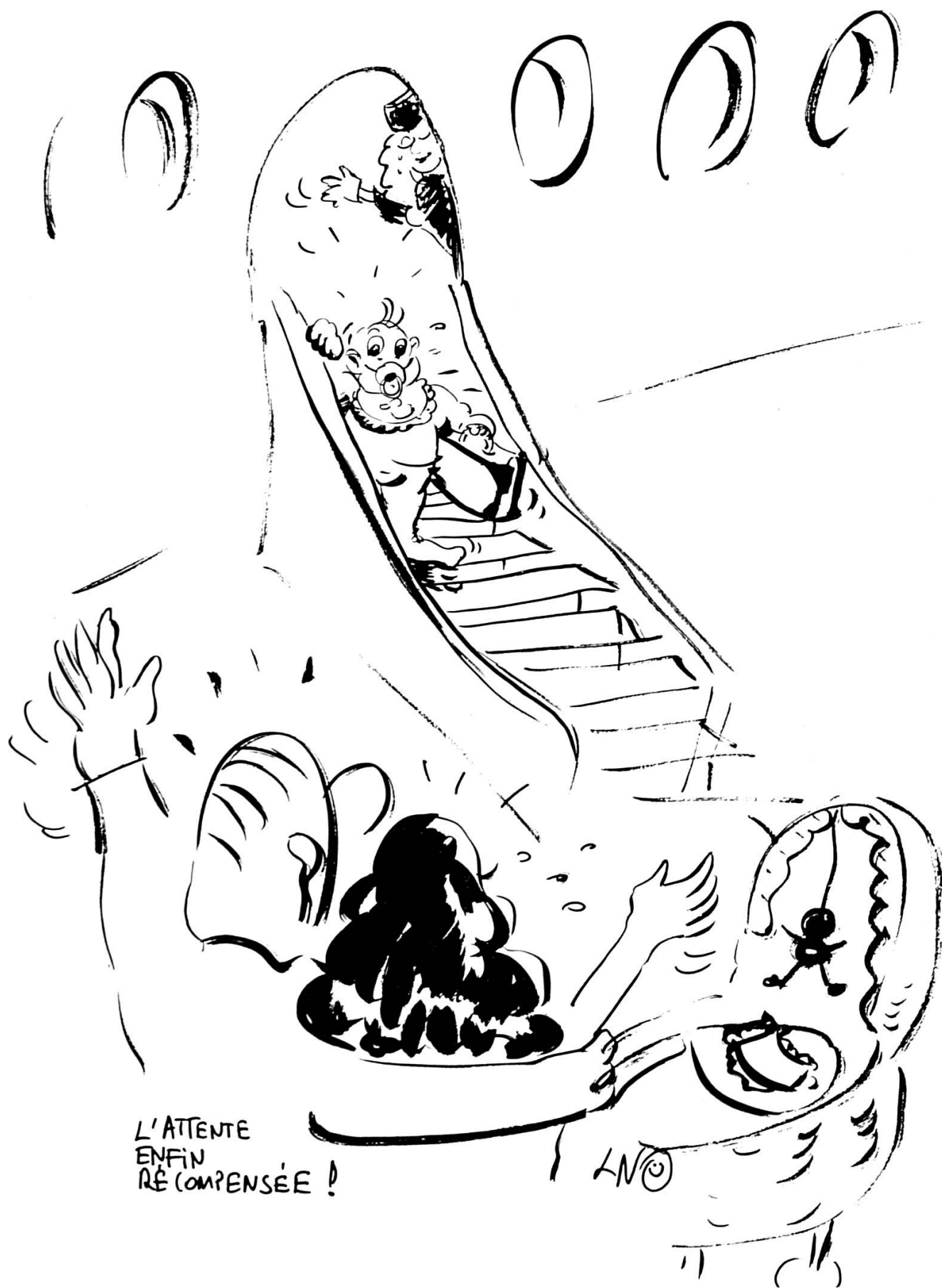
Il n'empêche que c'est le devoir du travailleur social d'assumer sa place de tiers et d'aborder ce thème de la sexualité avec les gens qui viennent le voir pendant que c'est encore possible, c'est-à-dire avant que l'acte d'adoption ne vienne l'occulter tout à fait.

Car la sexualité ne peut être structurante pour l'enfant que dans la mesure où elle est parlée et échangée de façon vivante dans le couple, de façon à servir de support aux désirs de croissance et d'autonomie de l'enfant. Si tel n'est pas le cas, il y a fort à parier qu'il soit entraîné à son insu dans des échanges dysfonctionnels et que, adopté ou non, il mette en œuvre son besoin de réparation du couple parental, même à son propre détriment.

Le roman familial

Il est un autre domaine où l'adoption crée une situation quasi expérimentale, c'est celui du « roman familial ». Freud a donné ce nom aux fantaisies qui succèdent au complexe d'Œdipe lors de l'âge de latence.

En général l'enfant, découvrant que ses parents ne sont pas aussi beaux, puissants et parfaits qu'il l'imaginait, va inventer une



histoire qui préserve une origine merveilleuse pour lui. L'enfant adoptif, comme un enfant naturel, va également s'inventer un roman familial mais avec les matériaux dont il dispose : ses souvenirs personnels, ou ce qu'on lui a raconté de ses propres origines. Au grand étonnement de ses parents adoptifs, il parvient alors à magnifier les conditions misérables qu'il a vécues dans son pays d'origine, à dire qu'il préfère l'orphelinat et à rêver que ses défunts parents l'ont aimé bien plus que ses parents actuels ou qu'ils sont en réalité des gens prestigieux à qui il aurait été volé.

Comme le roman familial des parents eux-mêmes n'est pas très loin, ceux-ci supportent souvent assez mal ce genre de pensées et s'imaginent que leur enfant préfère ses parents de sang et se mettra tôt ou tard à leur recherche. Leur inquiétude, grossie par toute une production littéraire et cinématographique, les pousse alors à des réactions aberrantes, soit de rejet, soit de séduction de l'enfant, et des cercles vicieux s'installent qui poussent celui-ci effectivement à la recherche de ses parents naturels.

S'il fallait une preuve que l'être humain ne s'enracine pas prioritairement dans une filiation de sang mais dans une histoire, c'est bien ce roman familial qui la donne, car il prouve, jusque dans sa perversion, lorsqu'un adolescent traumatisé repart à la recherche de parents mythiques, que ses liens significatifs, même tordus, il les a construits avec ses parents adoptifs.

La scène originaire

Je ne voudrais pourtant pas soutenir l'illusion de certains parents adoptifs qui croient qu'une adoption est semblable à une naissance et conforter leur déni de toute différence, au contraire. Même si les processus développementaux de l'enfant et l'histoire de ses relations aux parents

passent par les mêmes phases que pour un enfant naturel, une adoption n'est jamais comme une naissance.

La preuve en est qu'il y a toujours « un reste » réel et fantasmatique irréductible à cette illusion ; ce reste, c'est la « scène originaire », c'est-à-dire la procréation de l'enfant et le désir qui était à son origine, inatteignables à jamais aux parents adoptifs, même s'ils assimilent les démarches administratives à une grossesse.

Ceci revient à dire que toute adoption est toujours une histoire de « tiers exclu » et le fait que les parents naturels soient morts, malades ou trop pauvres pour élever leur enfant ne change rien à l'affaire. L'enfant ne représentera donc jamais uniquement le couple adoptant, une partie de lui restera « étrangère ».

Et voilà que le mythe du lien par le sang revient sous forme « d'inquiétante étrangeté » et de craintes concernant l'hérédité. Survienne une difficulté dans le développement de l'enfant ou dans les interrelations familiales et voici que réapparaît le spectre de la « mauvaise naissance », d'autant plus puissant que l'adoption aura servi à couvrir des souffrances psychiques non élaborées des parents. L'étrangeté de l'enfant suscitera alors soit le rejet, soit le désespoir de la mère qui ne peut pas l'aimer assez, soit les deux. Et, pour ce que j'en ai vu, le père, lui, est généralement d'un piètre secours dans ces situations.

Le tiers garant

Voici pourquoi la présence d'un tiers garant est indispensable. Assistant social, psychologue ou tuteur, il représente et défend le droit à l'existence sociale de la partie de l'enfant qui n'a pas pu être adoptée et qui est respectable quand même. Il représente également la demande de l'enfant lui-même, de ses parents géniteurs et de la société que les parents adoptifs assument leur responsa-

bilité d'éducateurs et leur rôle de parents, même si les liens affectifs sont tordus par une souffrance non intégrée.

Il ne peut être question d'un devoir d'aimer car cela se produit ou ne se produit pas. Par contre, l'adoption implique un devoir absolu des parents à l'égard de l'évolution de l'enfant car celui-ci n'a pas le choix ; l'adoption est effective pour lui dès qu'il est mis en présence d'un couple qui se dit être ses parents.

La pierre angulaire de l'adoption réside dans cette fonction de tiers garant ; c'est elle qui la différencie d'une filiation naturelle. On ne peut reprocher aux parents de vouloir pousser le mimétisme d'une naissance naturelle jusqu'à la perfection. On ne peut pas exiger d'eux de vivre sans problèmes personnels, on ne peut les obliger à aimer cet enfant, on ne peut réécrire leur histoire familiale. Par contre, le travailleur social doit lutter de toute son énergie pour être pleinement présent dès les premiers contacts dans cette aventure qui commence et ne pas se lasser de mettre les parents en question, et cela en introduisant délibérément son « inquiétante étrangeté » à lui dans l'histoire du couple.

C'est probablement ce thème de l'étrangeté, de l'hérédité biologique de l'enfant et la capacité du couple à faire place à un tiers qui peut servir de test le plus significatif de sa capacité à ouvrir au futur enfant adopté un champ évolutif personnel, intégré dans les conditions sociales qui sont les nôtres.

Conclusion

L'histoire que j'ai racontée au début montre à quel point une telle démarche suscite d'angoisses et de résistances personnelles, à quel point cela sollicite les fantasmes les plus intimes du travailleur social. Je suis convaincu que les adoptions à venir, plus ou moins réussies comme

toute œuvre humaine, gagneront en qualité lorsque l'encadrement psychosocial sera le fait de personnes capables de « se mouiller » et détentrices d'une compétence réelle, ayant à leur disposition les instruments légaux nécessaires et la formation indispensable.

Ce n'est pas à coups d'interdictions et de réglementations que l'Etat peut améliorer l'intégration sociale de ces enfants et les préserver de mauvaises évolutions, mais c'est en mettant à disposition de ces familles des personnes capables d'entrer en dialogue avec elles et de poursuivre ce questionnement tant que l'enfant sera sous la dépendance de ses parents, et cela dans la confiance mutuelle et le respect.

Le résultat en sera gratifiant ou décevant, personne de toute façon ne peut en juger avant que l'enfant adopté ait élevé à son tour des enfants. Il reste que tous les protagonistes auront participé à une expérience humaine riche, sans se cacher derrière un idéal d'amour ou de maîtrise qui ne servirait qu'à masquer les luttes, les joies et les peines de la réalité quotidienne.

J.-P. W.

BIBLIOGRAPHIE

S. Lebovici / M. Soulé : « La connaissance de l'enfant par la psychanalyse ».

S. Noël / M. Soulé : « L'adoption », in *Traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*, T III, Ed. PUF.

M. Soulé : « Le fantasme du roman familial et les nouveaux modes de filiation », in *Le nouveau roman familial*, Ed. ESF.

Collectif : « Les enfants de personne », in *Revue l'Ane* – mai 1988.